



Des champs du Gharb au Maroc à ceux de Huelva en Espagne : les combats d'Oxfam pour les ouvrières agricoles marocaines

Entretien avec Abdeljalil Laroussi, consultant responsable de plaidoyer chez Oxfam au Maroc

Propos recueillis par Mustapha Azaitraoui, Faculté Polydisciplinaire de Khouribga, Université Sultan Moulay Slimane

Contact : abdeljalil.laroussi@oxfam.org et azaitraoui@gmail.com

Pouvez-vous vous présenter ?

Je suis Abdeljalil Laroussi, né à Meknès en 1961, une ville où j'ai passé une partie de mon enfance et effectué mes premières années d'étude. Mon parcours scolaire m'a ensuite conduit à Salé puis à Rabat, où j'ai poursuivi mes études supérieures. J'y ai obtenu une licence en physique. Mais au-delà de mon parcours académique, ce sont surtout mes engagements militants qui ont façonné mon itinéraire.

Dès les années 1980, je me suis impliqué dans le champ des droits humains au sein de l'AMDH, avec un accent particulier sur les droits sociaux et économiques. C'était une période marquée par de profondes mutations

politiques et sociales au Maroc. Beaucoup d'entre nous ressentaient la nécessité de s'engager pour faire entendre des voix différentes, pour défendre les catégories marginalisées, pour donner une place aux droits économiques et sociaux dans l'espace public.

C'est donc par ce militantisme que j'ai construit ma trajectoire, et c'est aussi ce qui m'a amené, en 2008, à rejoindre Oxfam au Maroc. Depuis cette date, j'ai occupé différentes responsabilités au sein de l'organisation, dans le plaidoyer, la coordination et la représentation institutionnelle. Aujourd'hui, j'en suis le représentant légal, ce qui me permet de porter à la fois les valeurs d'Oxfam et les préoccupations concrètes des populations avec lesquelles nous travaillons.

Pouvez-vous nous présenter Oxfam au Maroc ?

Oxfam est présent au Maroc depuis le début des années 1990. L'organisation s'y est installée en 1991, dans un contexte où le pays connaissait des transitions sociales, économiques et démographiques importantes. Depuis plus de trente ans, Oxfam y mène des actions de terrain, des projets de plaidoyer et des programmes d'accompagnement qui visent à réduire les inégalités et à lutter contre les discriminations.

Au Maroc, comme ailleurs, la mission d'Oxfam s'articule autour d'une conviction : les inégalités, qu'elles soient économiques, sociales ou de genre, constituent l'un des principaux obstacles au développement humain et à la justice sociale. C'est pourquoi notre travail s'oriente autant vers le soutien direct aux populations vulnérables que vers le plaidoyer, afin de contribuer aux changements des politiques publiques, des pratiques et des croyances qui perpétuent ces inégalités.

Concrètement, Oxfam au Maroc agit sur plusieurs axes stratégiques :

- la lutte contre les inégalités et pour une redistribution plus juste des richesses et des services publics de base ;
- les droits des femmes, notamment l'égalité de genre, la lutte contre les violences faites aux femmes et la promotion de la justice sociale ;
- les libertés individuelles et collectives, le respect des droits humains et la défense de l'espace civique ;
- les droits socio-économiques, en lien avec la promotion d'une économie plus juste et plus humaine ;
- le suivi et l'évaluation des politiques publiques, afin de veiller à leur efficacité et à leur équité.

Mais ce qui caractérise l'action d'Oxfam, c'est aussi une orientation résolument féministe. Nous avons adopté les principes féministes comme ligne directrice de notre travail. Cela implique de questionner en permanence les rapports de pouvoir déséquilibrés et de favoriser le leadership transformateur des femmes. Cela signifie aussi que nous ne travaillons pas seulement pour les femmes, mais avec elles, en reconnaissant leur rôle transformateur comme actrices centrales du changement social.

La vision que nous portons au Maroc peut se résumer ainsi : ***construire un pays égalitaire et juste, qui offre des opportunités d'épanouissement aux femmes, aux jeunes, aux populations migrantes et à celles qui vivent dans des régions marginalisées.*** Un pays où les femmes et les hommes disposent des mêmes chances d'évolution, d'accès aux droits et de reconnaissance dans un environnement inclusif, libre de violence et de discrimination.

Pourquoi Oxfam s'est-elle intéressée aux ouvrières agricoles ?

Notre action en faveur des droits des femmes s'inscrit dans un cadre large, mais elle s'est particulièrement concentrée sur les ouvrières agricoles parce qu'elles incarnent, de manière presque exemplaire, les inégalités et la précarité auxquelles sont confrontées de nombreuses femmes au Maroc.

Le secteur agricole occupe une place stratégique dans l'économie nationale. Il emploie plus du quart de la population active et contribue entre 12 et 14 % du PIB selon les saisons. Mais il est aussi caractérisé par une forte informalité : absence de contrats, non-déclaration à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), conditions de travail précaires,

manque d'accès au foncier pour les femmes, exposition aux risques environnementaux.

Dans ce contexte, les ouvrières agricoles constituent une catégorie particulièrement vulnérable. Nos premiers diagnostics de terrain, réalisés dans les zones du Loukkos et du Gharb – deux bassins agricoles où la filière des fruits rouges s'est fortement développée – ont révélé des réalités préoccupantes. Nous avons recensé environ 15 000 ouvrières travaillant dans les champs et 10 000 dans les usines de conditionnement. La majorité de ces femmes ont entre 15 et 28 ans, les deux tiers sont analphabètes et le reste n'a reçu qu'une scolarisation très limitée.

Leur quotidien est marqué par la précarité et l'absence de droits. Elles vivent dans des douars proches ou éloignés des exploitations, dépendent souvent de transporteurs informels pour se rendre au travail, et sont exposées à des conditions sanitaires et sécuritaires difficiles. Ce constat nous a convaincus de développer des projets spécifiques, en concertation avec les femmes elles-mêmes et avec les parties prenantes locales, pour tenter d'apporter des réponses concrètes.

Quelles sont les principales problématiques rencontrées par les ouvrières agricoles au Maroc ?

Les difficultés sont nombreuses et souvent imbriquées. Elles touchent aussi bien les conditions de travail que les conditions de vie.

La première problématique, c'est l'informalité du travail. Dans la majorité des exploitations, les ouvrières agricoles ne disposent d'aucun contrat écrit, leur statut reste précaire et leur présence n'est pas déclarée à la CNSS. Cela signifie qu'elles ne bénéficient ni d'assurance maladie, ni de retraite, ni d'indemnisation en cas d'accident de travail. Pour des femmes

qui exercent un métier pénible et exposé à des risques physiques, c'est une fragilité énorme.

La deuxième problématique, c'est la faiblesse des salaires. Les rémunérations se situent souvent en dessous du SMAG (salaire minimum agricole garanti), ou à peine à son niveau, malgré l'intensité des tâches et la saisonnalité des récoltes. Cette faible rémunération ne suffit pas à assurer un revenu digne, surtout pour des femmes qui, dans beaucoup de cas, sont cheffes de ménage et doivent assumer seules la charge familiale.

Il faut ajouter à cela l'absence de sécurité et de conditions sanitaires adéquates. Le transport, par exemple, se fait très souvent dans des véhicules non adaptés, surchargés et dangereux. Nous avons malheureusement connu des accidents dramatiques, parfois mortels, impliquant des ouvrières agricoles transportées dans des conditions inhumaines.

Le travail lui-même est pénible : longues heures debout, exposition au soleil, port de charges lourdes, manipulation de produits phytosanitaires sans protection suffisante. Les conséquences sur la santé – douleurs articulaires, problèmes respiratoires, maladies chroniques – sont bien réelles.

Enfin, un autre problème majeur est la vulnérabilité face au harcèlement et à la discrimination. La dépendance économique, combinée à l'absence de protection juridique et syndicale, rend les ouvrières particulièrement exposées aux abus de pouvoir, aux violences verbales et parfois physiques. Leur marge de négociation est extrêmement réduite.

Toutes ces problématiques se conjuguent et contribuent à maintenir ces femmes dans une situation de précarité structurelle.

Quelles ont été les principales initiatives d'Oxfam pour répondre à ces problèmes ?

Oxfam a choisi de s'engager de manière progressive, en commençant par des projets pilotes dans les zones du Loukkos et du Gharb, puis en élargissant son champ d'action.

Le premier grand projet a démarré en 2009, avec un programme centré sur la filière des fruits rouges. L'idée était de travailler sur trois axes :

1. Informer et sensibiliser les ouvrières agricoles sur leurs droits – droit au contrat, droit à la CNSS, droit à la sécurité au travail.
2. Accompagner juridiquement et socialement celles qui souhaitaient régulariser leur situation, ou faire face à des litiges avec leurs employeurs.
3. Dialoguer avec les entreprises et les autorités locales, pour encourager une meilleure application des lois existantes et développer des mécanismes concrets d'amélioration.

Ce projet a donné lieu à plusieurs rapports et études de cas, notamment le rapport « *La protection sociale, le début de la dignité* » (2014–2015)¹, qui documentait précisément les obstacles rencontrés par ces femmes et proposait des pistes d'action pour l'État et pour les entreprises.

À partir de cette première expérience, Oxfam a élargi son action. Entre 2020 et 2022, nous avons conduit une Human Rights Impact Assessment (HRIA) sur la chaîne d'approvisionnement en agrumes dans la région de Chtouka Aït Baha. Ce travail a été mené en partenariat avec des entreprises marocaines et avec le soutien de la coopération suédoise. L'objectif était

d'évaluer, à travers une méthodologie rigoureuse, les impacts réels des conditions de travail sur les droits humains des ouvrières.

Cette évaluation a révélé plusieurs risques critiques : salaires insuffisants, conditions de transport dangereuses, discriminations de genre, manque de formation et protection contre les produits chimiques. À partir de ces constats, Oxfam a formulé des plans d'action correctifs en concertation avec les producteurs et les acheteurs européens, notamment autour des critères de certification et de conformité sociale.

Enfin, un troisième axe de travail a été lancé autour de la migration saisonnière des ouvrières marocaines en Espagne, notamment à Huelva. C'est ce qu'on appelle le projet AResOH (2022–2024), qui a impliqué des partenaires marocains comme la Fédération des ligues des droits des femmes (FLDF) et des organisations espagnoles, avec un financement de la coopération andalouse. Ce projet visait à renforcer l'accompagnement juridique et social de ces travailleuses, à mettre en place un observatoire transfrontalier et à améliorer la coordination entre les deux pays.

Ce qui caractérise l'approche d'Oxfam, c'est d'avoir articulé plaidoyer politique, accompagnement direct et coopération internationale. Nous ne nous contentons pas de dénoncer des injustices ; nous essayons de créer des mécanismes concrets de changement, tout en donnant la parole aux femmes elles-mêmes.

¹ Rapport téléchargeable sur [le site](#).

Pouvez-vous préciser l'impact de vos projets sur les femmes ? Donnez des exemples.

Certains projets que nous avons menés ont eu un impact profond et durable sur les conditions de vie et de travail des femmes, notamment dans le secteur agricole.

Je citerai ici l'exemple du projet d'amélioration des conditions de travail des ouvrières des fruits rouges, qui constitue une réussite emblématique.

Au début du projet, moins de 5 % des femmes ouvrières étaient déclarées à la CNSS. À la clôture, ce taux avait atteint 75 %, selon les données confirmées par le directeur régional de la CNSS lors du séminaire final.



Photo. Ouvrières travaillant dans des serres de fraises

Cette évolution s'est accompagnée d'une hausse importante des affiliations des exploitations et entreprises agricoles à la CNSS, et d'une quasi-disparition du travail des enfants, notamment des petites filles dans les stations d'emballage.

Certaines exploitations proches des routes principales ont également amélioré leurs moyens de transport, facilitant ainsi la mobilité des ouvrières.

Un autre résultat remarquable concerne la création d'une "unité identité" : de nombreuses jeunes femmes n'avaient ni livret familial ni acte de naissance, ce qui les empêchait d'être enregistrées à la CNSS. Cette unité a accompagné les familles dans la régularisation de leur situation administrative. Des tribunaux mobiles ont été organisés dans les douars, en collaboration avec le ministère de la Justice, permettant la délivrance de centaines de jugements d'état civil.

Le projet a également mené une vaste campagne de sensibilisation au code du travail et aux droits des femmes, couvrant plus de 150 douars. Ces journées d'animation combinaient des activités pour les enfants, des ateliers pour les jeunes, des séances d'écoute pour les femmes victimes de violence, et des formations sur les droits du travail.

Grâce à ce travail de proximité, une vingtaine de femmes ouvrières ont bénéficié d'un programme de renforcement continu des capacités, incluant des formations sur les droits du travail, les droits des femmes et la vie associative. L'objectif était de favoriser un leadership féminin transformateur et l'autonomisation des ouvrières.

Cependant, certains défis persistent. Le problème du transport rural demeure une contrainte majeure, liée à l'état dégradé des routes secondaires et à l'informalité du secteur. Une enquête que nous avons

menée a révélé que plus de 30 transporteurs interrogés n'avaient aucune autorisation officielle, ni cadre légal pour exercer. Les accords avec les employeurs sont verbaux, et il n'existe aucune association professionnelle dans la région. Malgré cela, les relations humaines entre transporteurs et ouvrières restent globalement bonnes.

Enfin, le mode de recrutement archaïque, dominé par le *wakkaf* (intermédiaire local), continue de freiner la formalisation du secteur.

Nous avons proposé plusieurs pistes, comme la création de coopératives de services ou la reconnaissance légale du rôle du *wakkaf*, afin d'encadrer cette activité et d'améliorer la sécurité et la dignité des travailleuses. Malheureusement, ces initiatives n'ont pas encore trouvé l'écho espéré.

Parlons maintenant de la migration saisonnière des ouvrières marocaines en Espagne, notamment à Huelva. Pouvez-vous nous expliquer le contexte ?

La migration circulaire des ouvrières marocaines vers l'Espagne est un phénomène ancien, mais qui s'est institutionnalisé au fil des années. Elle concerne principalement la province de Huelva, en Andalousie, qui est l'un des plus grands bassins de production de fruits rouges en Europe. Chaque année, des milliers de femmes marocaines y sont recrutées pour participer à la récolte, surtout des fraises, mais aussi d'autres petits fruits.

Le cadre de ce recrutement est celui d'un accord bilatéral entre le Maroc et l'Espagne, mis en place dans les années 2000. L'agence publique marocaine de l'emploi, l'ANAPEC, joue un rôle central dans le processus de

sélection et de départ. En théorie, il s'agit d'un dispositif de migration circulaire « gagnant-gagnant » : les producteur·ices espagnols trouvent une main-d'œuvre saisonnière disponible, tandis que les travailleuses marocaines bénéficient d'un revenu temporaire qui peut améliorer leur situation économique au pays.

Mais dans la pratique, les choses sont plus complexes. Les conditions de travail et de vie à Huelva ont fait l'objet de nombreuses critiques : longues journées de travail, logements collectifs exigus, salaires parfois en deçà du minimum légal, absence de recours en cas de litige, et surtout une situation de dépendance extrême vis-à-vis des employeurs et des intermédiaires².

Il faut rappeler que le recrutement cible des femmes mariées avec enfants au Maroc. L'argument avancé est qu'elles ont plus de chances de revenir au pays après la saison. Mais ce critère, en lui-même, pose problème : il discrimine d'autres catégories de femmes, et il crée une logique paternaliste où la migrante est définie avant tout par son rôle familial, non par ses compétences professionnelles.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par ces ouvrières en Espagne ?

Les difficultés sont multiples, et elles commencent souvent avant même le départ. La sélection des ouvrières par l'ANAPEC³ n'est pas toujours transparente. Certaines femmes n'ont pas accès à l'information, d'autres doivent se déplacer sur de longues distances pour se présenter aux recrutements. Les critères exigés – être mariée, avoir des enfants, être en

² Voir [l'article de Hellio et Nieto \(2025\)](#) dans le même numéro spécial.

³ Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences

bonne santé – réduisent le champ des candidates et renforcent des logiques d'exclusion.

Une fois arrivées à Huelva, les travailleuses se retrouvent dans une situation de forte dépendance économique et juridique. Leur contrat est lié à un employeur précis, et leur titre de séjour est temporaire et conditionné à ce contrat. Cela signifie qu'elles ne peuvent pas facilement changer d'employeur en cas de problème.

Les conditions de travail sont dures : les journées commencent tôt, durent parfois plus de 10 heures, et impliquent des gestes répétitifs et fatigants. Le logement fourni est souvent exigu, partagé par plusieurs femmes, avec des installations sanitaires insuffisantes.

À cela s'ajoutent des situations de violence et de harcèlement. Plusieurs enquêtes journalistiques et rapports d'ONG ont documenté des cas d'abus, allant de la pression psychologique à des agressions sexuelles (certains cas ont été reportés par les médias espagnols). Ces femmes sont particulièrement vulnérables, car elles n'ont pas toujours les moyens de porter plainte, et craignent que leur contrat ne soit pas renouvelé si elles osent parler.

Un autre problème majeur est celui de l'accès aux droits sociaux. Bien que leur contrat prévoie une couverture, dans la pratique, beaucoup de travailleuses n'ont pas d'accès effectif aux soins de santé, ni à une information claire sur leurs droits.

Enfin, il faut mentionner la question du retour. Si la logique de la migration circulaire suppose un retour au pays après la saison, la réalité est souvent marquée par l'endettement, la difficulté d'épargner, et parfois la tentation

de rester en Espagne dans l'irrégularité, ce qui ouvre la porte à de nouvelles vulnérabilités.

Qu'a fait Oxfam sur ce terrain précis de la migration circulaire ?

Face à ces réalités, Oxfam a décidé d'intervenir de manière structurée à travers le projet AResOH (2022–2024). Ce projet est né d'une coopération entre Oxfam au Maroc, des associations espagnoles et marocaines – notamment la Fédération des Ligues de Droits des femmes (FLDF) – et avec un financement de la coopération andalouse⁴.

L'objectif du projet était double :

1. Accompagner directement les ouvrières dans leurs démarches sociales et juridiques, aussi bien au Maroc qu'en Espagne.
2. Mettre en place un mécanisme transfrontalier de suivi et de plaidoyer, afin d'améliorer durablement les conditions de recrutement, de travail et de retour.

Concrètement, nous avons mis en place des sessions d'information et de formation pour les femmes sélectionnées avant leur départ, afin qu'elles connaissent leurs droits et les recours possibles. Nous avons également travaillé avec des associations locales à Huelva pour assurer un accompagnement sur place, notamment en cas de litiges ou de violences ou violation des droits du travail espagnol.

⁴ Voir aussi [l'entretien avec une représentante de la FLDF](#) dans ce même numéro.

Un des résultats majeurs du projet a été la création d'un observatoire transfrontalier, qui permet de suivre les flux, de documenter les cas d'abus et d'alerter alors les autorités marocaines et espagnoles.

Enfin, nous avons engagé un travail de plaidoyer bilatéral. Avec nos partenaires, nous avons présenté aux autorités des deux pays des recommandations pour améliorer le dispositif : plus de transparence dans le recrutement, diversification des critères d'accès, amélioration des conditions de logement et de transport, mise en place de mécanismes indépendants de signalement des abus.

L'évaluation finale du projet, menée en 2024, a confirmé que ces actions avaient permis d'améliorer l'information des travailleuses et de renforcer leur capacité de défense. Mais il reste encore beaucoup à faire pour transformer structurellement le modèle de migration circulaire.

Avec le recul, quel bilan tirez-vous de ces années d'action auprès des ouvrières agricoles, au Maroc comme en Espagne ?

Le bilan est contrasté, mais il est riche d'enseignements. D'un côté, nous avons pu constater de réels progrès. Les projets menés dans les bassins agricoles du Loukkos et du Gharb, par exemple, ont permis de sensibiliser des milliers d'ouvrières agricoles à leurs droits, de les accompagner dans des démarches de régularisation auprès de la CNSS, et de favoriser des dialogues avec certaines entreprises qui ont accepté d'améliorer leurs pratiques.

Le rapport que nous avons publié en 2014–2015, « La protection sociale, le début de la dignité », reste une référence. Il a contribué à mettre la

question des droits des ouvrières agricoles à l'agenda politique et médiatique au Maroc, et à documenter des réalités souvent invisibilisées.

Le travail d'évaluation des droits humains dans la filière des agrumes à Chtouka Aït Baha (2020–2022) a également eu un impact important. Pour la première fois, on a appliqué une méthodologie rigoureuse, reconnue au niveau international, pour analyser les risques et impacts des conditions de travail dans une chaîne d'approvisionnement agricole marocaine. Cela a obligé les entreprises partenaires et les acheteurs internationaux à se confronter aux réalités sociales derrière leurs produits.

Quant au projet AResOH en Espagne (2022–2024), il a ouvert une brèche. Pour la première fois, des organisations marocaines et espagnoles ont travaillé ensemble sur la migration circulaire, non pas seulement sous l'angle économique, mais en posant la question des droits humains, de la dignité et de la justice sociale. Les femmes ont pu bénéficier de plus d'informations, de recours et de soutien sur place.

Mais, d'un autre côté, nous devons rester lucides. Beaucoup de problèmes persistent. L'informalité est toujours massive, les salaires restent bas, la sécurité sociale n'est pas généralisée, et les accidents de transport continuent de coûter des vies. En Espagne, malgré les efforts, les conditions de travail dans les exploitations de Huelva sont encore marquées par des abus, et les dispositifs de plainte restent fragiles.

Donc le bilan est à la fois positif – parce que des avancées concrètes ont eu lieu – et critique, parce que les changements structurels, eux, tardent à venir.

Quels sont aujourd'hui vos principaux axes de plaidoyer ?

Notre plaidoyer s'organise autour de trois axes complémentaires. Le premier axe, c'est l'amélioration des conditions de travail et de vie des ouvrières agricoles au Maroc. Nous demandons une application stricte du droit du travail, la généralisation de l'affiliation à la CNSS, la mise en place de transports sécurisés et adaptés, et la prévention des risques professionnels. Nous plaçons aussi pour une meilleure prise en compte de la santé des travailleuses, avec un accès effectif aux soins et à la couverture médicale.

Le deuxième axe, c'est la responsabilité des entreprises et des filières agroalimentaires. Les chaînes de valeur agricoles sont de plus en plus mondialisées, et les exportations marocaines vers l'Europe créent une pression de compétitivité qui se répercute sur les ouvrières. Nous travaillons donc avec les acheteurs, les distributeurs et les certifications pour les pousser à intégrer des critères sociaux réels, et pas seulement environnementaux ou de qualité du produit.

Le troisième axe, c'est la migration circulaire. Nous plaçons pour que l'accord entre le Maroc et l'Espagne soit revu, afin de garantir une sélection plus transparente, de diversifier les critères d'accès (au-delà des femmes mariées avec enfants), d'améliorer les conditions de logement et de transport, et surtout de créer des mécanismes indépendants de plainte et de médiation. Nous demandons aussi que les travailleuses bénéficient d'une portabilité de leurs droits sociaux, c'est-à-dire qu'elles puissent faire valoir en Espagne des droits qui seraient reconnus au Maroc, et vice versa.

Ces trois axes sont liés par une conviction : la justice sociale et la dignité doivent être au cœur des politiques agricoles et migratoires.

Quelles perspectives voyez-vous pour l'avenir ?

Je dirais que l'avenir dépend de trois dynamiques. La première, c'est celle de l'État marocain. S'il met en œuvre de façon effective les réformes sociales annoncées – comme la généralisation de la protection sociale et de l'assurance maladie – alors les ouvrières agricoles pourront en bénéficier directement. Cela suppose de renforcer les inspections du travail, de lutter contre l'informalité et de donner les moyens aux institutions publiques de contrôler et d'accompagner les employeurs.

La deuxième, c'est celle des entreprises et des marchés internationaux. Les acheteurs européens, en particulier, ont une responsabilité énorme. Ils doivent comprendre que derrière une barquette de fraises ou une caisse d'agrumes, il y a des vies de femmes. Si les standards sociaux ne sont pas respectés, alors c'est toute la chaîne qui repose sur une injustice. Les consommateurs, aussi, peuvent jouer un rôle en exigeant des produits qui respectent les droits humains.

La troisième, enfin, c'est celle des femmes elles-mêmes. Nous voyons de plus en plus d'ouvrières agricoles s'organiser, prendre la parole, s'affirmer. Le rôle des syndicats et des associations est essentiel pour amplifier cette voix. Oxfam continuera d'être à leurs côtés, mais le changement le plus durable viendra de leur propre mobilisation.

Je suis convaincu que les ouvrières agricoles marocaines, qu'elles travaillent dans le Loukkos, le Gharb, le Souss ou à Huelva, sont au cœur d'enjeux qui dépassent leur quotidien : elles incarnent les contradictions et les potentialités d'un monde globalisé. Leur combat pour la dignité est aussi un combat pour une agriculture plus juste, pour une économie plus humaine et pour une société plus égalitaire.